

Rapport d'activités 2016



Rédaction : Sébastien Farau (FDC85)

Relecture : Amélie Lecoq (DREAL Pays de la Loire)

Table des matières

Résumé	3
I. Bilan de l'animation du plan en 2016	4
A. Contribution à l'émergence de projets pour la mise en œuvre des actions	4
1a. Marais poitevin (Vendée) (fiches-action 3.3 et 7)	4
1b. Basses Vallées Angevines (Maine-et-Loire) (fiches-action 3.1 et 7)	4
2. Marais de Charente-Maritime (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).....	4
3. Val de Saône (Ain) (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5).....	4
4. Camargue (Bouches-du-Rhône et Gard) (fiches-action 1.4, 1.5, 4)	5
5. Hauts-de-France (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).....	5
B. Amélioration et création d'outils de communication	5
1. Fusion et mise en forme des parties techniques/scientifiques et opérationnelles.	5
2. Création d'un logo PNG Barge à queue noire.	6
3. Réalisation d'un « essentiel »	7
4. Conception d'un site internet.....	7
C. Bilan budget-temps 2016 et prévisionnel pour 2017.....	7
II. Bilan des actions 2016.....	9
A. Campagne de baguage 2016 de la Barge à queue noire nicheuse en Vendée : suivis et valorisation.....	9
B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018)	12
C. Dénombrement et distribution spatiale des couples nicheurs de Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i> dans les marais de Brière et du Brivet	14
D. Bilan des financements engagés en 2016.....	16
III. Prévisionnel des actions 2017-2018	17
A. Actions prévues en Pays de la Loire en 2017.....	17
1. Etude sur la répartition, l'évolution des effectifs et le comportement des Barges à queue noire pré-nuptiales en Marais poitevin (fiches-action 1.2, 1.5, 3.3, 7).....	17
2. Etude de la répartition des Barges à queue noire pré-nuptiales en Basses Vallées Angevines (fiches-action 3.1, 3.2, 7).....	18
3. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne de baguage 2017 (fiche-action 5.4)	18
4. Etude pour une amélioration de la gestion printanière des zones humides chassées en Marais poitevin (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3).....	18
B. Actions à venir hors des Pays de la Loire (2017-2018).....	19
1. Améliorer la gestion des sites de haltes pré-nuptiales en Camargue (fiches-actions 1.2, 1.4, 1.5, 4).....	19
2. Conservation des habitats et expérimentation en faveur de la Barge à queue noire nicheuse en Val de Saône (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5).....	20
3. Charente-Maritime / marais de Brouage (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4).....	20

Résumé

L'année 2015 avait en grande partie consisté à la rédaction des fiches-actions. 2016 était donc la première année de mise en œuvre réelle du PNG. Elle a essentiellement reposé sur les dynamiques enclenchées depuis de longues années en Marais Breton par la LPO Vendée, et sur la volonté de faire émerger des actions sur les zones à enjeux pour la Barge à queue noire. En l'état, un contexte positif pour la mise en œuvre du plan semble se dessiner en Pays de la Loire. Cette dynamique est certainement la conjonction de plusieurs facteurs : présence importante de barges (nicheuses et pré-nuptiales) dans la région, travaux déjà engagés précédemment, disponibilité de financements grâce aux différents partenariats (DREAL – Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région...).

Hors des Pays de la Loire, mettre en œuvre les actions du plan a pris davantage de temps. On peut penser qu'une première phase de concertation est incontournable, d'autant que peu de financements étaient initialement à disposition. La stabilisation des politiques environnementales régionales et surtout la création d'appel à initiatives « biodiversité » par les agences de l'eau (suite à la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages) ont permis aux différentes structures intéressées de se projeter. La dynamique semble enclenchée et doit désormais se poursuivre.

Le travail d'animation pour l'année 2017 va principalement consister à inciter à la mise en œuvre de ces projets, mais également à se tourner vers les autres sites où des enjeux « Barge à queue noire » sont identifiés. Dans beaucoup de cas, il apparaît que s'intéresser à une seule espèce ne peut être l'unique objectif en termes de conservation et donc que des projets plus généraux (travailler sur des cortèges de l'avifaune ou sur les habitats) doivent être élaborés, la Barge à queue noire constituant l'une des priorités. La mutualisation avec des actions ou projets existants, voire d'autres plans (en l'état, Courlis cendré et Rôle des genêts), apparaît comme une des meilleures opportunités.

I. Bilan de l'animation du plan en 2016

Un panel de missions est à prendre en compte dans l'animation : démarchage pour la mise en œuvre des actions du plan, aides (technique ou administrative) à la construction des projets, facilitation auprès des financeurs, représentation lors de réunions thématiques, d'assemblées générales ou auprès de partenaires animateurs de plans (Courlis cendré et Rôle des genêts), préparation du comité de pilotage annuel et rédaction du rapport d'activités... La partie qui suit fait état des principales missions de **l'année 2016**, dont le temps et les coûts engagés sont détaillés, ainsi que les prévisions pour l'année à venir.

A. Contribution à l'émergence de projets pour la mise en œuvre des actions

1a. Marais poitevin (Vendée) (fiches-action 3.3 et 7)

Il s'agissait de la poursuite des suivis des individus pré-nuptiaux déjà engagés depuis plus de dix ans par plusieurs partenaires (RNN Baie de l'Aiguillon – cogestion ONCFS-LPO France-, LPO France, Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin...). Ces derniers ont été poursuivis en 2016 (voir II. 4) et ont permis via une concertation de construire un projet commun pour 2017, avec le recrutement d'un stagiaire (voir III. A.1). Les premières démarches ont eu lieu début 2016 et une réunion a formalisé les échanges le 26 juillet 2016 à la Prée Mizottière.

1b. Basses Vallées Angevines (Maine-et-Loire) (fiches-action 3.1 et 7)

Des suivis étaient également menés par la LPO Anjou sur l'ensemble des Basses Vallées Angevines et concernaient toute l'avifaune prairiale. Ces derniers ont lieu de façon hebdomadaire le mercredi. Or, il semble important pour disposer de meilleurs indices de fréquentation de synchroniser les dénombrements entre « Marais poitevin » et « Basses Vallées Angevines ». Ces derniers sont lourds pour la partie angevine, une journée de prospection étant nécessaire pour couvrir la zone. Ces suivis seront donc dispatchés entre la LPO Anjou (lundi) et la FDC49 (jeudi) (voir III. A.2).

2. Marais de Charente-Maritime (principalement « Brouage ») (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Les marais de Charente-Maritime, et plus particulièrement les marais de Brouage, sont une zone où subsiste encore des couples de barges (4 à 5, Robin *et al.*, 2016) et où des haltes importantes, parfois de l'ordre de milliers d'individus, sont observées. Ces dernières se concentrent sur des complexes prairiaux de zones humides et sur des mares utilisées pour la chasse de nuit. Un enjeu a été identifié sur autour de la gestion de ces sites, dont certains sont gérés par des acteurs cynégétiques (privés, ACCA ou FDC17). La FDC17 a manifesté son intérêt de travailler sur la mise en œuvre de certaines actions du plan. Une réunion a été organisée en janvier 2016 à la Cabane de Moins et les démarches se sont poursuivies au cours de l'année, avec l'espoir d'aboutir en 2017 (voir III. B.3).

3. Val de Saône (Ain) (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5)

Quelques couples nicheurs subsistent en Val de Saône (moins de 10, *ib.*) dans le département de l'Ain. L'équipe de l'Unité Avifaune Migratrice (UAM) de l'ONCFS située à Birieux

(Dombes – Joël Broyer et Romain Chazal), en concertation avec l'EPTB Saône et Doubs (Etablissement Public Territorial de Bassin, structure locale animatrice Natura 2000 de la ZPS), a signalé un intérêt quant à la gestion de certaines zones en faveur de la Barge à queue noire. La problématique ne se limiterait pas qu'à l'espèce et pourrait être plus élargie (voir III. B.2). Une visite des sites (actuels et anciens) et une réunion ont été conduites à la fin du mois d'avril 2016.

4. Camargue (Bouches-du-Rhône et Gard) (fiches-action 1.4, 1.5, 4)

Des effectifs plus importants que présumés d'individus pré-nuptiaux ont été signalés en Camargue par l'ONCFS (UAM, Jean-baptiste Mouronval). Des dénombrements par avion sont effectués à la mi-février et à la mi-mars, ainsi que des suivis tous les cinq jours en Petite Camargue par la FDC30, et montrent que plusieurs milliers de barges sont observés lors de la migration pré-nuptiale, avec des pics allant jusqu'à 15 000. Il est à supposer une présence potentiellement importante et régulière de barges en fin d'hiver et au début du printemps. Adopter une meilleure gestion tant en Grande Camargue (13) qu'en Petite Camargue (30), tout particulièrement dans les marais privés, pourrait permettre d'améliorer la qualité de ces haltes comme leur durée. Une réunion a ainsi été organisée en mai 2016, associant un parterre exhaustif de partenaires institutionnels ou privés, pour envisager un programme d'animation et de gestion en faveur de la Barge à queue noire (voir III – B.1).

5. Hauts-de-France (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Des barges à queue noire nicheuses sont encore observées dans la Plaine maritime picarde (à proximité de la Maison de Blanquetaque) et dans les Flandres maritime, notamment en plaine de Moères. Des haltes pré-nuptiales sont également observées sur le réseau de mares de chasse et dans les complexes prairiaux humides, plutôt localisés sur les départements littoraux (Somme, Pas-de-Calais et Nord). Un travail de gestion et d'accompagnements des propriétaires privés, ainsi que la sollicitation de partenaires institutionnels (ex. : Syndicat Mixte de la Baie de Somme, Conservatoire du littoral...), a été discuté avec un pilotage local de la FRC Hauts-de-France (voir III. B.4).

B. Amélioration et création d'outils de communication

Aussi bien sur la forme que sur le fond, il semblait prioritaire de disposer d'outils de médiation et de communication conventionnels pour discuter avec l'ensemble des partenaires (financiers, techniques, administratifs...). La maîtrise d'outils informatiques et des compétences en communication étant nécessaires, une stagiaire a été recrutée durant quatre mois pour réaliser plusieurs supports.

1. Fusion et mise en forme des parties techniques/scientifiques et opérationnelles.

La genèse du PNG Barge à queue noire a conduit à un fractionnement en deux parties :

- Une synthèse scientifique détaillée, définissant les objectifs généraux et détaillés ainsi que des orientations opérationnelles, rédigée par l'ONCFS (Bertrand Trolliet), avec l'aide d'un groupe de travail.

- Des fiches-actions rédigées par la structure animatrice (FDC85 – Sébastien Farau) avec l'aide d'un comité de rédaction.

Disposer de deux documents disjoints et sans mise en forme commune laissait peu de lisibilité aux financeurs et ponctuellement aux partenaires techniques. Ainsi, il a été décidé de fusionner les deux documents en suivant la charte graphique des Plans Nationaux d'Actions (PNA).

Si cette transposition peut apparaître « simple », les différents cadres à respecter (graphiques, administratifs...) ont conduit à consacrer beaucoup de temps à cette mission débutée au cours du mois de mars 2016, pour une validation définitive en novembre 2016. Néanmoins, le document finalisé peut désormais être utilisé par tous, notamment auprès des financeurs.

2. Création d'un logo PNG Barge à queue noire.

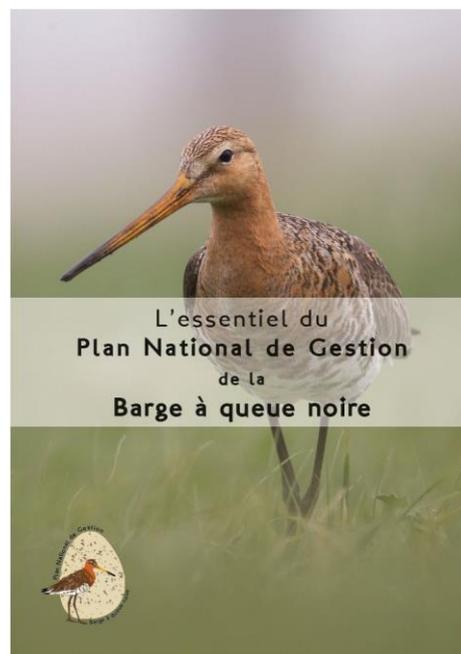
Afin d'identifier les actions liées au plan, la création d'un logo avait été proposée lors de la rédaction des fiches-actions. Plusieurs modèles ont été proposés avec en définitif la sélection d'un format classique (figure 1).



Figure 1 : Logo du PNG Barge à queue noire (*l'œuf a été éclairci pour mieux voir la barge*).

3. Réalisation d'un « essentiel »

Un « essentiel » a été élaboré au cours du printemps 2016 et est quasiment finalisé. Il pourra servir d'interface ou d'outils de communication auprès de public peu averti et souhaitant connaître les informations fondamentales.



4. Conception d'un site internet

Les bases d'un site internet ont été créées mi-2016 et plusieurs contenus sont à ajouter. Il comprendra notamment les informations relatives au plan, une base documentaires et photographiques, ainsi que les résumés d'actions et liens vers les actualités. Il fera également le lien avec le site relatif au baguage des Barges à queue noire (voir II. A. et II. B.).

En l'état, le nom de domaine est attribué à bargeaqueuenoire.fr mais pourrait être amené à évoluer, dans la mesure où le site du baguage se trouve être bargeaqueuenoire.org.

C. Bilan budget-temps 2016 et prévisionnel pour 2017

Le temps mobilisé dans le cadre de l'animation du PNG Barge à queue noire a été extrait, et classé en plusieurs catégories. Le coût total a été calculé en suivant la base légale de la convention collective des fédérations (1578 heures annuelles pour un ETP). Le bilan est disponible dans le tableau 1.

Tableau 1 : Bilan du budget-temps 2016 de l'animation du PNG Barge à queue noire.

Objet	Temps animateur (heures)	Coût
Animation générale (émergence de projets, concertation, réunions de travail, RA+COFIL...)	545	27 560,00 €
Représentation (assemblée générale, présentation PNG, participation COFIL...)	72	3 641,00 €
Affaires courantes (mail, courriers, financements...)	145	7 333,00 €
Encadrement stagiaire	26	1 315,00 €
Déplacements et hébergements (hors Pays de la Loire)	/	1 369,00 €
Indemnités stagiaire	/	2 688,40 €
Total	788	43 906,40 €

Il est à noter que la majeure partie du temps de rédaction du rapport d'activités et de préparation du COPIL sera impactée en janvier 2017 et n'est donc pas incluse dans ce tableau. Le temps directement passé par l'animateur représente environ 0,5 ETP.

La DREAL Pays de la Loire a maintenu l'aide forfaitaire pour une animation nationale de plan et l'Union Nationale des Fédérations Départementales des Chasseurs Côtières (UNFDCC) a également reconduit sa subvention à hauteur de 3 000 €. La Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) a elle voté l'augmentation de la subvention d'animation à hauteur de 30 000 €. Un temps plus important est programmé pour l'année 2017 en tenant compte de l'augmentation de l'aide de Fédération Nationale des Chasseurs (tableau 2). Cette aide permettra également de réaliser un site internet dédié au PNG et également d'organiser une journée technique « PNG » à destination des fédérations des chasseurs.

Tableau 2 : Bilan du budget 2016 et prévisionnel du budget 2017 pour l'animation du PNG barge à queue noire.

Financeurs	Réalisé 2016	Prévisionnel 2017
DREAL Pays de la Loire	20 000,00 €	20 000,00 €
Fédération Nationale des Chasseurs	10 000,00 €	30 000,00 €
UNFDCC	2 500,00 €	3 000,00 €
FDC85 (autofinancement)	11 406,40 €	4 311,00 €
Total	43 906,40 €	57 311,00 €

II. Bilan des actions 2016

Cette partie décrit les actions directement financées dans le cadre du Plan National de Gestion. Elle ne doit pas faire oublier les efforts d'ores et déjà engagés par les différents gestionnaires d'espaces où nichent ou stationnent des Barges à queue noire. A ce titre, certaines actions déjà engagées avant 2016 pourront avoir des effets dans les années à venir ou fourniront des résultats contributeurs de nouvelles études.

A. Campagne de baguage 2016 de la Barge à queue noire nicheuse en Vendée : suivis et valorisation

La Vendée abrite les principales populations nicheuses de la Barge à queue noire *L. l. limosa* en France. En 2015, deux sites accueillent ainsi près de 80 % des effectifs nicheurs, avec respectivement 95 à 105 couples en Marais breton et 22 à 26 couples en Marais poitevin (Robin *et al.*, 2016). La première de ces entités a pour particularité d'être la seule à l'échelle nationale à connaître une dynamique positive de ses effectifs (plus du double en vingt ans, Quaintenne *et al.*, 2013). A l'inverse, le Marais poitevin a connu un déclin de ses populations qui étaient encore estimées à 42-45 couples nicheurs il y a moins de dix ans (Guéret et Sudraud, 2007). Outre les facteurs liés à l'habitat influençant directement ces populations nicheuses (voir par exemple Phelippon et Dulac, 2016), améliorer les connaissances concernant les déplacements de ces individus, mais aussi la productivité des couples nicheurs et la survie des poussins, était indispensable pour comprendre cette dynamique.

Un programme personnel d'étude et de recherche faisant appel au baguage a ainsi été déposé auprès du CRPBO (Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux) par Frédéric Robin (LPO France) : « *Suivi démographique de la population de la Barge à queue noire Limosa limosa limosa en reproduction dans les marais côtiers du centre ouest de la France* ». En plus de l'apposition conventionnelle de bagues métalliques, l'individualisation des barges se fait suivant un programme de marquage coloré.



Photo 1 : Barge baguée en 2016, W[FR]/N/R/N/B ; Louis-Marie Préau - non-libre de droit.

Débutés en 2012 en partenariat avec la LPO Vendée et la Communauté de Communes (CDC) Océan Marais de Monts, ces travaux ont permis de baguer 28 adultes et 100 poussins en quatre ans. Cependant, la poursuite de ces opérations de baguage était nécessaire pour augmenter l'échantillon d'individus marqués nicheurs ou nés en Marais breton. En complément, la valorisation de ces opérations tout comme l'amélioration des retours de contrôles semblait opportun.

Ainsi, la LPO85, en partenariat avec la LPO France et la CDC Océan Marais de Monts, a sollicité un soutien financier auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la CDC Océan Marais de Monts. Ce projet prévoyait notamment la poursuite des opérations de baguage, la publication de résultats, la création d'une base de données interactive de baguage spécifique à la Barge à queue noire (à l'image du site en ligne développé par Bretagne Vivante pour l'Avocette élégante) ou encore la sensibilisation de propriétaires (en particulier les éleveurs) ou du grand public.

Au bilan, 8 adultes et 22 poussins supplémentaires ont pu être bagués en 2016, portant à respectivement 36 et 122 le total des individus marqués depuis 2012. Dans le même temps, les contrôles d'individus bagués dans le cadre du programme ont augmenté et ont permis d'apporter des connaissances sur ces nicheurs. A titre d'exemple, un oiseau bagué poussin en 2012 en Marais breton a été contrôlé en 2014 aux Pays-Bas tandis que des individus bagués en France ont été observés au plus tôt le 27 février (2014) en Vendée et au plus tard le 17 septembre (2013) en Charente-Maritime (Robin *et al.*, 2016).

Les premiers résultats ont été valorisés dans une publication à caractère scientifique :

ROBIN, F., ROBIN J.-G., DULAC P., 2016. Démographie de la population de Barge à queue noire *Limosa limosa limosa* en reproduction dans les marais côtiers du Centre-Ouest de la France : premier bilan de cinq années de suivi. La Gorgebleue 2.0, 013-FV2016, 10 p., www.faune-vendee.org.

Si le programme doit être poursuivi au moins en 2017 pour augmenter l'échantillon, l'accroissement des contrôles peut, lui, permettre une meilleure exploitation et robustesse des résultats. Le travail de terrain des professionnels et des bénévoles reste indispensable et le retour de l'information doit être facilité. Pour ce faire, une base de données interactive est en cours de construction...

Le cahier des charges a été élaboré avec Bretagne Vivante, le prestataire de la base de données, dans le courant du mois de décembre 2016. La mise en forme et l'intégration des données sont en cours. Cette base interactive sera insérée dans le site internet dédié à l'espèce, développé par la LPO Vendée avec l'appui du FEDER et de la Région Pays de la Loire (*voir le descriptif de l'action II. A*). Ce site sera prochainement disponible ici : bargeaqueuenoire.org. L'accès à la base " baguage " se fera très facilement depuis la page d'accueil de ce site. Les observateurs pourront saisir leurs données dès le 15 février 2017. La base contiendra les données historiques des 3 programmes de baguage français (celui évoqué ci-dessus et les 2 autres qui concernent les oiseaux migrateurs et hivernants).

Pour la partie *valorisation des résultats*, trois articles sont parus en 2016 :

- Deux dans la revue *Ornithos* : *Nidification de la Barge à queue noire Limosa limosa en France : état des lieux (Ornithos n°23-1)* et l'habituelle contribution au bilan sur *Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France (Ornithos n°23-2)*,

- Un dans la revue numérique de la LPO Vendée *La Gorgebleue 2.0 : Démographie de la population de Barge à queue noire Limosa limosa limosa en reproduction dans les marais côtiers du Centre-Ouest de la France : premier bilan de cinq années de suivi.*

Une publication sur une observation de Barge à queue noire du programme sur une vasière intertidale en baie de l'aiguillon est prévue pour une publication dans *Ornithos* pour le 1^{er} trimestre 2017.

En outre, les actions de la LPO Vendée et de ses partenaires ont fait l'objet d'une valorisation " grand public ", via ses moyens habituels de communication : l'Oiseau magazine n°123 (été 2016), Facebook de la LPO Vendée (deux posts), LPO Infos Vendée n°80 (2^e semestre 2016). Des panneaux de bord de route et des autocollants sont en cours de conception (édition et pose des panneaux prévues pour le 1^{er} semestre 2017). Enfin, des animations spécifiquement destinées aux éleveurs partenaires du programme sont également prévues en 2017.

Actions mises en œuvre : 1.2, 1.3, 1.5, 5.2, 5.4, 9.

Financements : Agence de l'eau Loire-Bretagne (72,6 %), Communauté de Communes Océan Marais de Monts (10,9 %), Fondation Nature et Découvertes (5,4 %), LPO Vendée (11,1 %).

Coût total du projet : 27 550,00 €

Références bibliographiques :

GUÉRET J.-P., SUDRAUD J., 2007. Limicoles nicheurs du Marais Poitevin – Synthèse de l'enquête 2005-2006. Observatoire du Patrimoine naturel du Marais Poitevin.

PHÉLIPPON C., DULAC P., 2016. Caractérisation et valorisation des zones de nidification de la Barge à queue noire en Marais breton vendéen. LPO Vendée, DREAL, CC OMDM. 30 p.

QUAINTENNE G. et les coordinateurs-espèces, 2014. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2013. *Ornithos*, 24 (6).

ROBIN F., DULAC P., CROUZIER P., GELINAUD G., GUERET J.-P., MONTFORT D., MOREL F., PHÉLIPPON C., PIETTE J., TRIPLET P. et ROBIN J.-G., 2016. Nidification de la Barge à queue noire *Limosa limosa* en France : état des lieux. *Ornithos*, 23-1 : 2-15.

ROBIN, F., ROBIN J.-G., DULAC P., 2016. Démographie de la population de Barge à queue noire *Limosa limosa* en reproduction dans les marais côtiers du Centre-Ouest de la France : premier bilan de cinq années de suivi. *La Gorgebleue 2.0*, 013-FV2016, 10 p., www.faune-vendee.org.

Contacts :

Perrine Dulac (LPO Vendée) – marais-breton@lpo.fr – 02.51.49.76.53

Frédéric Robin (LPO France) - frederic.robin@lpo.fr – 05.46.82.12.34

B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018)

Les Pays de la Loire accueillent historiquement la majorité des couples nicheurs français (plus de 90%). En complément des actions de marquage des oiseaux nicheurs, il est important d'améliorer la gestion de leurs habitats, existants ou potentiels, de recenser annuellement leur nombre et leur répartition et de disposer de données complémentaires sur leurs déplacements.

Action 1 : suivi des nicheurs

- **1-1 : recensement et suivi des couples nicheurs (Brière, Marais poitevin, Marais breton)**

Une réunion de préparation de la saison a été organisée le 3 mars 2016, avec les représentants du Parc Naturel Régional de Brière, du groupe Guifettes de Loire-Atlantique, du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, de la LPO Vendée, de la LPO France et la Communauté de Communes Océan Marais de Monts. Cette réunion a permis de faire le point sur les suivis déjà existants dans les différents sites, et d'harmoniser les protocoles de suivi des nicheurs.

En Brière, le Parc Naturel Régional a accueilli une stagiaire de master 2 pour mettre en œuvre le suivi de la population, avec l'aide du Groupe Guifettes Loire-Atlantique (Didier Montfort, bénévole) (*voir descriptif de l'action II. C*).

En Marais breton, la LPO Vendée a accueilli pendant 3 mois un stagiaire de master 1 pour effectuer le suivi des nicheurs avec les équipes de bénévoles et de permanents. 24 nids ont été localisés pour environ 85 couples nicheurs. Une journée de prospection collective a été organisée le 30 avril avec les bénévoles du Marais breton.

En Marais poitevin, la LPO Vendée et la LPO France, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais poitevin (Observatoire du Patrimoine Naturel), ont mis en œuvre le suivi des populations sur les principaux sites. Une journée de comptages simultanés, organisée le 29 avril, a permis d'évaluer la population à une vingtaine de couples.

- **1-2a : Suivi des oiseaux bagués en saisons prénuptiale et postnuptiale**

La recherche des oiseaux bagués a débuté à la mi-février sur les sites de migration et de reposoir. Des sorties ont été réalisées au moins 1 fois par semaine jusqu'à la fin mars et de début juillet à la fin août.

Un fichier de saisie des données de lecture de bagues a été partagé avec les observateurs. Les historiques de vie des oiseaux observés ont été envoyés aux observateurs (ou aux bagueurs des autres pays lorsqu'il s'agissait de barges baguées ailleurs qu'en France). Au moins 45 oiseaux locaux différents ont été observés au printemps (première observation le 9 février en Charente Maritime, le 13 mars en Vendée), et au moins 25 en période postnuptiale (dernière observation le 9 août).

- **1-2b : Valorisation des études et des suivis (pour 2017, cette action est également cofinancée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de la Vendée via la Communauté de Communes Océan Marais de Monts)**

La création d'un site internet consacré à la population nicheuse française est en cours. Il sera prochainement ouvert à l'adresse bargeaqueuenoire.org. Il contiendra également une base de

données " baguage " qui permettra aux observateurs de saisir directement leurs données et d'obtenir les CV.

Les actions du projet Barge à queue noire ont été valorisées dans des publications :

- un article est paru dans la revue numérique de la LPO Vendée (*La Gorgebleue*), sur les suivis réalisés en Vendée depuis 5 ans (y compris 2016) ; une brève est parue dans *l'Oiseau magazine* de l'été 2016 (voir copie de la brève en fin de document) ;
- un article est paru dans la revue scientifique de la LPO France, *Ornithos*, sur l'état des populations en France ;
- un article est paru dans la lettre d'informations de la LPO Vendée (LPO Infos) du 2^e semestre 2016 (voir image ci-dessous) ;
- d'autres articles sont en préparation ;
- enfin, une information a été postée sur le facebook de la LPO Vendée le 2 mai.

Action 2 : préconisations et actions pour la gestion d'espaces

- **2-1 : étude sur la caractérisation des zones de nidification en Marais poitevin et en Brière**

Sans objet (programme 2017).

- **2-1 : études foncières (Marais breton, Marais poitevin)**

Deux réunions du groupe "veille foncière" de la LPO Vendée, examen des notifications transmises par la SAFER et les réseaux agricoles, signature de cinq ventes en Marais breton, dans les zones de nidification de Beauvoir-sur-Mer et de La Barre-de-Monts (pour un total de 9,8 ha). Des baux ruraux à clauses environnementales des parcelles acquises ont été signés par les exploitants. D'autres achats sont en cours, pour une dizaine d'hectares.

Action 3 : travaux de génie écologique

- **3-1 : Mise en défends de parcelles pour remise en pâturage extensif**

Cette action a été mise en œuvre dans le courant de l'automne 2016 (curages et pose de barrières).

Action 4 : valorisation du projet

- **4-1 : organisation de sorties à destination du grand public**

Quatre sorties ont été organisées en 2016 sur le sujet de la Barge à queue noire (voir aussi <http://vendee.lpo.fr/sorties-animations/calendrier-des-sorties-lpo-vendee/>), les 24 février, 3 avril, 7 mai et 21 mai. Malheureusement, la météo défavorable n'a pas permis d'accueillir autant de participants que souhaité.

Beaucoup d'autres sorties naturalistes et événements à destination du grand public ont permis d'aborder les questions concernant cette espèce et de valoriser le programme, entre autres : 24/01 (oiseaux de la baie de Bourgneuf), 07/02 (oiseaux et agriculture), 13/02 (comptage des oiseaux d'eau sur les marais communaux), 25/02 (conférence sur les limicoles nicheurs au centre Beautour), 05/03 (fin d'hiver au marais de la Vacherie), 13/04 (balade en charrette à l'écomusée du Daviaud), 14/04 (communal des Magnils-Reigniers), 21/04 (communal de Lairoux), 22/05 (des oiseaux et des vaches ; le marais de la Vacherie fête la nature ; la RNN Michel Brosselin ouvre ses portes), du 10 au 19/06 (exposition "la réserve en aquarelles"), tous les mercredis et jeudis d'été (découverte des oiseaux du polder de Sébastopol)...

Actions mises en œuvre : 1.2, 1.3, 1.4, 2.2, 5.1, 5.2, 9.

Financements : Région Pays de la Loire (40 %), FEDER (40 %), LPO Vendée (20 %) – participation de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de la Vendée via la CDC Océan Marais-de-Monts pour l'action 1-2 b.

Coût total du projet : 41 361,00 € pour 2016 ; 96 795,00 € au total.

Merci à Perrine Dulac (LPO85) pour sa contribution au descriptif de l'action.

C. Dénombrement et distribution spatiale des couples nicheurs de Barge à queue noire *Limosa limosa* dans les marais de Brière et du Brivet

Les Marais de Brière et du Brivet, et plus globalement les zones humides du Parc naturel régional de Brière, jouent un rôle important dans la reproduction, la migration et l'hivernage de la Barge à queue noire. Cette espèce est identifiée comme espèce à fort enjeu de conservation dans le Docob oiseaux du site Natura 2000. La population française de la sous-espèce continentale *limosa*, après avoir augmenté pendant plusieurs décennies, semble décliner depuis 2010. Cette tendance renforce l'importance de suivre l'évolution des populations locales.

Dans le cadre des actions d'acquisition de connaissances d'espèces à fort enjeu patrimonial du Docob « Oiseaux », pour répondre aux besoins d'améliorer la connaissance de la population de la Barge à queue noire sur les marais de Brière, et pour préciser les actions de conservation à mettre en œuvre de cette espèce, le Parc naturel régional de Brière a recruté une stagiaire de Master 1 au printemps 2016.

Les objectifs consistaient notamment à :

- « Préciser la taille de la population reproductrice à l'échelle de la zone humide afin de suivre l'évolution des effectifs. »
- « Déterminer les facteurs agissant sur la distribution spatiale de *L. limosa* en période de reproduction. Ce travail portait notamment sur la configuration du paysage afin de déterminer les secteurs les plus propices à sa nidification, ainsi que sur l'effet des pratiques agricoles et la pertinence des MAE en vigueur sur le territoire. »

Des suivis par points d'observations ou d'écoute fixes ont été réalisés via des transects entre la mi-avril et la mi-mai avec l'aide du Groupe Guifettes de Loire-Atlantique. 16-17 couples probables et 2-3 couples nicheurs ont été détectés. Leur présence a été cartographiée et corrélée en fonction de plusieurs facteurs (environnementaux, anthropiques, liés à la gestion de la prairie) eux-mêmes discriminés en plusieurs variables (à titres d'exemples : distance à une

surface en eau, distance aux haies et arbres, distance aux bâtis, surface de la maille concernée par des MAE, pratique agricole...). Deux zones distinctes ont été identifiées : une zone d'analyse complète (ZAc - ensemble du site d'étude comprenant les marais du Brière et du Brivet) et une zone d'analyse réduite (ZAr – prairies où sont localisées les couples de barges) (figure 1)

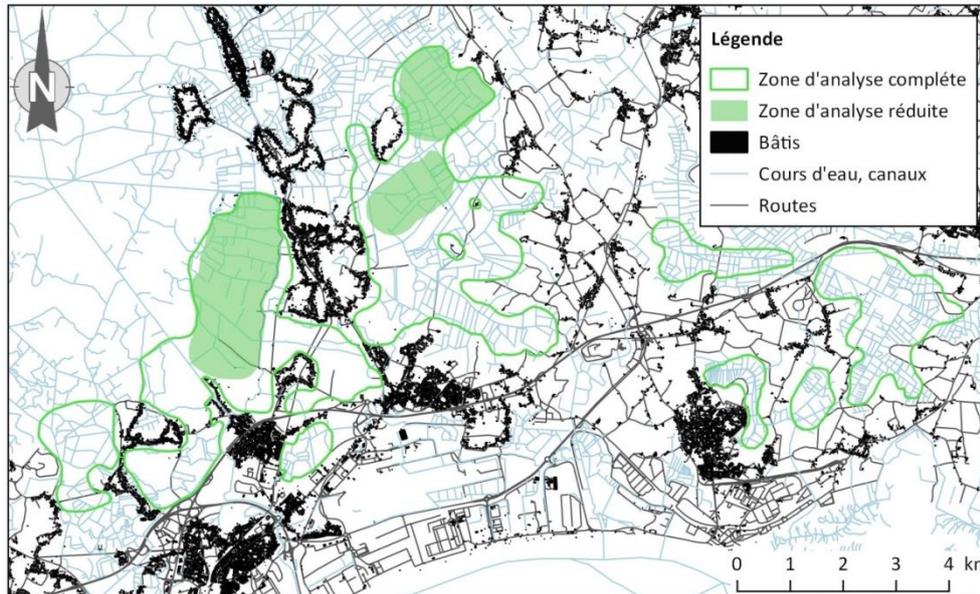


Figure 2 : Localisation des deux zones d'analyses de la distribution spatiale de la Barge à queue noire. La zone d'analyse complète (ZAc) correspond à l'ensemble des prairies inventoriées. La zone d'analyse réduite (ZAr) rassemble les prairies où la pression d'observation a été la plus forte.

Dans la ZAc, les premières conclusions montrent que la proximité d'arbres, de plans ou de surfaces en eau n'influencerait pas la distribution des individus. A l'inverse, l'altitude moyenne et l'écart-type de l'altitude (soit la topographie des prairies) et la présence de pâturage/fauche contribue de façon plus importante à la répartition des individus. Dans un second temps, si on ne s'attache qu'à la ZAr, le facteur le plus important serait la souscription de surface en MAE de niveau 2 (exploitation des prairies par fauche à partir du 11 juin, ou par pâturage ; interdiction de la fertilisation...).

Malgré des limites impondérables à toute étude (dans le cas présent, sous-estimation du nombre de couples, variation des niveaux d'eau et donc des cartographies, fidélité au site de reproduction...), la compilation des analyses amène à conclure que la distribution spatiale des barges nicheuses serait caractérisée par :

- Des altitudes faibles.
- Une topographie relativement plane des prairies (peu de variation de l'altitude)
- Un éloignement aux zones urbanisées (bâtis et chemins).

Enfin, l'installation des couples serait principalement dirigée vers les prairies pâturées extensivement. Afin d'améliorer la robustesse de ces résultats, la reconduction d'une étude est envisagée pour réduire le biais lié aux variations interannuelles.

Actions mises en œuvre : 1.1, 1.2, 1.3, 5.2.

Financements : Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), Parc Naturel Régional de Brière (20 %)

Coût total du projet : 6850 €

D. Bilan des financements engagés en 2016

Les actions financées en 2016 sont synthétisées en tableau 3.

Tableau 3 : Bilan des actions financées en 2016.

Missions/actions	Montant	Financeurs
I. Animation du PNG	43 906,40 €	DREAL (46 %), FNC (23 %), UNFDCC (7 %), FDC85 (24 %)
II. A. Campagne de baguage 2016 de la Barge à queue noire nicheuse en Vendée : suivis et valorisation	27 550,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (72,6 %), Communauté de Communes Océan Marais de Monts (10,9 %), Fondation Nature et Découvertes (5,4 %), LPO Vendée (11,1 %)
II. B. Suivi et protection de la population nicheuse de Barge à queue noire en Pays de la Loire (2016-2018)	41 361,00 €	Région Pays de la Loire (40 %), FEDER (40 %), LPO Vendée (20 %)
II. C. Dénombrement et distribution spatiale des couples nicheurs de Barge à queue noire Limosa limosa dans les marais de Brière et du Brivet	6 850,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne (80 %), PNR de Brière (20 %)
Total	119 667,40 €	dont 75 761,00 € pour les actions

Hors Pays de la Loire, aucune action n'a été financée ou engagée dans le cadre du PNG. S'il est à signaler un décalage entre l'engagement des demandes de financements (fin 2015 pour 2016, donc pendant l'année d'écriture des fiches-actions), et également le fait qu'il est logique que les actions en faveur de la Barge à queue noire s'y concentrent, une nette amélioration est nécessaire pour engager des projets hors de la Région.

III. Prévisionnel des actions 2017-2018

Les actions engagées pour l'année 2017 se concentrent en Pays de la Loire (poursuite des projets déjà engagés, dépôt ou genèse de nouvelles demandes), favorisées par le partenariat DREAL – Agence de l'eau Loire-Bretagne. Cependant, plusieurs projets sont en cours d'élaboration, à la faveur de la stabilisation des politiques régionales (appels à projets), de la montée en puissance des fonds européens (principalement FEDER) mais surtout suite au lancement des initiatives biodiversité des Agences de l'eau, résultats de la « Loi Biodiversité ».

En amont de ces actions, il doit être signalé, remerciements à l'appui, l'important travail de recensement des couples nicheurs menés depuis de longues années, dont la majorité est réalisée par des bénévoles. La coordination est assurée par Jean-Guy Robin (CDC Océan Marais de Monts) dans le cadre de l'observatoire de l'ENRM (Espèces Nicheuses Rares et Menacées).

A. Actions prévues en Pays de la Loire en 2017

1. Etude sur la répartition, l'évolution des effectifs et le comportement des Barges à queue noire prénuptiales en Marais poitevin (fiches-action 1.2, 1.5, 3.3, 7)

Le Marais poitevin est un site majeur et historique accueillant des haltes prénuptiales importantes. Des observations de plusieurs milliers d'individus sur la même journée sont ainsi réalisées tous les ans. Garantir des sites de haltes de qualité est un objectif prépondérant pour tenter d'améliorer l'état de conservation de l'espèce. Mesurer l'évolution de la qualité de ces milieux ne peut se faire sans un suivi long et continu des zones fréquentées régulièrement par ces individus, à une période favorable allant de la fin de l'hiver au début du printemps. De fait, et depuis plusieurs années dans le cadre de partenariats articulés autour de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin, des suivis sont réalisés tous les trois jours, les lundis et jeudis pour obtenir une évolution en nombre de jours-individus. Poursuivre ces suivis apparaît dès lors nécessaire (fiche-action 7). En outre, il peut être profitable d'établir une analyse plus poussée de la répartition des barges en stationnement.

Les différentes structures potentiellement impliquées dans le suivi ou l'étude des Barges à queue noire (LPO France, PNR du Marais poitevin, ONCFS, FDC Vendée...) ont décidé de mutualiser leurs efforts pour poursuivre ces actions, et analyser plus en détail les facteurs influençant le stationnement prénuptial des barges en Marais poitevin, plus particulièrement les niveaux d'eau et donc la gestion hydraulique. Afin d'y parvenir, le recrutement d'un stagiaire de niveau M2 sur 6 mois est prévu pour 2017. L'accueil administratif du stagiaire sera fait par la LPO France et un co-encadrement sera réalisé par les structures.

Plusieurs objectifs nourriront ce travail :

- La poursuite des suivis sur les principaux communaux du Marais poitevin. Ces derniers seront réalisés tous les lundis et les jeudis, du 26/01/2017 au 18/04/2017 (*réalisation exceptionnelle un mardi, le lundi 17/04 étant férié*). Ces derniers seront réalisés aux mêmes dates par la LPO49 et la FDC49 en Basses Vallées Angevines (voir III.A.2).
- Une analyse détaillée sur l'évolution de la répartition des barges en fonction des conditions d'accueil (notamment les niveaux et surfaces en eau).

- Un suivi plus important sur les communaux de Lairoux et Curzon, principaux sites de haltes pour la barge en Marais poitevin.

- La production d'une synthèse (possiblement plus exhaustif que le rapport de stage) servant d'aide à la décision ou projetant plus en amont les opérations de gestion à mener.

2. Etude de la répartition des Barges à queue noire prénuptiales en Basses Vallées Angevines (fiches-action 3.1, 3.2, 7)

Les Basses Vallées Angevines (BVA) sont identifiées comme étant un site historique de haltes pour les Barges à queue noire prénuptiales. A la fin des années 1980, près de 30 000 barges pouvaient ainsi être observées lors des pics de migration sur une même journée. Mais, depuis, cette tendance est à la baisse, et fortement marquée depuis dix ans. Si ce phénomène peut s'expliquer en partie par la baisse des effectifs globaux de *Limosa l. limosa*, la qualité du milieu est aussi à prendre en compte. La surface de prairies inondées a diminué en BVA, souvent remplacées par des cultures populicoles.

Une réflexion plus globale va être menée pour servir d'aide à la décision quant aux zones à prioriser en termes de reconversion. Pour cela, la répartition des barges en fonction des zones de prairies/peupleraies sera étudiée (LPO49), tout en tenant compte des niveaux d'eau parfois importants au printemps. Les suivis des barges seront effectués selon un circuit prédéfini, les lundis (par la LPO49) et les jeudis (par la FDC49). Les résultats des comptages seront compilés pour la première fois avec ceux du Marais poitevin (en lien avec III. A. 1).

3. Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée : campagne de baguage 2017 (fiche-action 5.4)

Primordial pour mieux connaître les individus nicheurs français (répartition, déplacements, fidélité aux sites, dates d'arrivée et de départ sur les sites de reproduction...), le programme de baguage des nicheurs sera poursuivi en Vendée. Il s'inscrit dans la continuité de l'action déjà engagée en 2016 (voir II. A. 1), *in fine* depuis 2012, et sera complémentaire du travail mené sur la gestion et la protection des sites de reproduction (voir II. A. 2).

4. Etude pour une amélioration de la gestion printanière des zones humides chassées en Marais poitevin (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3)

La partie vendéenne du Marais poitevin est une mosaïque de milieux humides (prairies, mares, canaux et étiers...) où les usages économiques sont à dominance agricole (cultures céréalières, prairies fauchées ou pâturées). L'intensification de l'agriculture a conduit une partie importante de ces milieux à être drainés. Désormais, les zones humides accueillantes pour la Barge à queue noire sont réparties de façon hétérogène dans l'espace, autour d'espaces naturels protégés ou de grands communaux. Au-delà, plusieurs réseaux de mares appartenant à des privés sont identifiables, dont la plupart ont une vocation cynégétique en automne et en hiver. Une gestion mieux adaptée au printemps pourrait potentiellement augmenter le potentiel d'accueil des barges nicheuses et prénuptiales.

La FDC85 a donc pour objectif d'établir un diagnostic sur la gestion adoptée par les propriétaires adoptés sur leurs mares et prairies attenantes au printemps afin d'améliorer la gestion de leur site en faveur de la Barge à queue noire. Vingt sites sélectionnés feront donc l'objet d'un diagnostic sur la gestion hydraulique et agricole, et des préconisations (suivies et incitatives, comme la mise en place de pâturage rotatif, la réduction des chargements, la réalisation de travaux hydrauliques ou la pose de clôtures le cas échéant...) seront faites auprès des propriétaires et exploitants, dans une tentative d'optimisation et/ou d'amélioration. Une cartographie sera produite pour chacun des sites, comprenant notamment les habitats d'intérêt identifiés, ainsi qu'un calendrier sur la gestion initiale et celle préconisée. Au titre des indicateurs, des suivis seront réalisés entre février et début juin.

5. Poursuite des dénombrements et de l'étude sur la répartition des Barges à queue noire nicheuses dans les marais de Brière et du Brivet (fiches-action 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 3.3).

Un travail complémentaire à celui de l'année 2016 sera mené en Brière pour mieux cerner les facteurs environnementaux qui peuvent expliquer la distribution des oiseaux reproducteurs. En parallèle, un travail plus en profondeur avec les exploitants agricoles du territoire sera fait, dans l'optique éventuelle de faire évoluer les MAE, pourquoi pas avec certaines dédiées à l'espèce. Ce travail mobilisera un investissement important en termes de temps de permanent pour le PNR de Brière.

B. Actions à venir hors des Pays de la Loire (2017-2018)

Les projets qui sont décrits dans les points suivants sont à des stades plus ou moins avancés d'élaboration et peuvent être amenés à évoluer au cours du premier semestre 2017. Si certains pourraient voir une première phase débuter dès le printemps, d'autres ne démarreront qu'en 2018 (attente de financements). Les actions exposées n'ont donc aucun caractère définitif jusqu'à ce que les structures porteuses les valident.

1. Améliorer la gestion des sites de haltes pré-nuptiales en Camargue (fiches-actions 1.2, 1.4, 1.5, 4)

La Camargue est un site accueillant des milliers d'individus en halte pré-nuptiale chaque année. Les effectifs ne sont estimés qu'une fois par mois à la période favorable (dénombrements aériens à la mi-février et à la mi-mars) mais il apparaît des pics équivalents à ceux observés dans les marais de l'ouest de la France. Ainsi, une gestion favorable de ces zones humides méditerranéennes apparaît opportune. La plupart des espaces naturels protégés bénéficient de modalités de gestion hydraulique d'ores et déjà adaptées, notamment pour les zones de reposoir (ex. : RNN des Marais du Vigueirat). A l'inverse, si certains sites sont accueillants pour la barge et notamment dans de grands marais privés, la gestion est parfois aléatoire et conditionnée aux décisions locales. Cette problématique est connue, à la fois en Petite et en Grande Camargue.

Afin de parvenir à une gestion hydraulique favorable lors des périodes de stationnement des barges, un travail d'animation et planification doit être mené localement auprès des partenaires institutionnels et privés. Deux structures semblent potentiellement les plus pertinentes, de par leurs missions et leurs périmètres d'intervention, pour être coordinatrices du projet : le PNR de Camargue côté Grande Camargue (département des Bouches-du-Rhône et Région Provence-

Alpes Côte d'Azur) et le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise (département du Gard et Région Occitanie). Ce portage (potentiel en l'état) doit permettre d'associer localement d'autres structures sous réserve d'une légitimité à intervenir sur certains territoires. Un projet lié à une initiative « biodiversité » pourrait être déposé mi-mai 2017 auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

2. Conservation des habitats et expérimentation en faveur de la Barge à queue noire nicheuse en Val de Saône (fiches-action 1.2, 1.3, 1.4, 1.5)

Une population nicheuse et relictuelle de Barge à queue noire existe en Val de Saône, notamment dans l'Ain, depuis les années 1980. Cette dernière occupe des prairies humides dont la gestion agricole est principalement orientée sur la fauche avec quelques patchs isolés de parcelles pâturées. Cette métapopulation est cependant en diminution constante, et tout au plus 3 à 4 couples sont détectés sur la zone (Robin *et al.*, 2016, Joël Broyer et Romain Chazal, comm. pers.). Si les populations ne sont localement pas aussi importantes que celle du Courlis cendré (plus de 900 couples nicheurs) ou dans un passé récent du Râle des genêts (désormais moins de 10 couples nicheurs mais auparavant plus de 300), l'intérêt de les maintenir pour un possible regain est bien réel.

La particularité des sites existants et anciens est de se situer au carrefour du Val de Saône (donc sur deux régions et plusieurs départements), mais principalement dans l'Ain. L'EPTB Saône et Doubs est néanmoins la structure animatrice de la ZPS et semble la plus à même de porter un dossier (en lien avec des partenaires techniques comme l'ONCFS) pour expérimenter des modes de gestion théoriquement adaptés à la Barge à queue noire (en particulier le pâturage extensif, la conservation de l'eau étant quasiment acquise localement). Il est envisagé de construire un projet autour de l'avifaune prairiale patrimoniale (Courlis cendré, Râle des genêts...) plutôt qu'uniquement la Barge à queue noire, espèce plus marginale.

L'expérimentation porterait sur l'obtention de noyaux prairiaux, en travaillant sur des mosaïques de fauche, pâturage extensif et dépressions humides. L'intérêt pour les différentes espèces serait alors concordant. Cette démarche nécessite un temps important de concertation et d'élaboration tout au long de l'année 2017.

3. Charente-Maritime / marais de Brouage (fiches-actions 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 4)

Les marais de Charente-Maritime et plus particulièrement ceux dits « de Brouage » hébergent une petite population nicheuse (4 à 5 couples, Robin *et al.*, 2016) et plusieurs milliers d'individus en migration peuvent y être observés (Robin, 2011). Un intérêt existe à la fois à conserver les habitats favorables à la reproduction et à la migration pré-nuptiale de la Barge à queue noire, mais aussi augmenter la potentialité d'accueil.

Parmi la mosaïque locale des habitats, des réseaux de prairies (parfois humides et/ou pâturées) et de mares sont propriétés foncières des chasseurs ou gérés directement par des structures cynégétiques (FDC17 ou ACCA locales). Hors saison de chasse, et tout particulièrement au printemps, ces sites sont potentiellement (ou déjà) accueillants pour les barges pré-nuptiales. Une amélioration possible tient essentiellement à la conservation de l'eau et ponctuellement à un entretien plus adapté (dans l'idéal, pâturage extensif). Quant à la reproduction, dont les

modalités de gestion des habitats sont parfois similaires, un effort d'accompagnement doit être fourni pour être incitatif auprès des propriétaires et/ou exploitants.

La FDC17 souhaite être partie prenante auprès des structures cynégétiques gestionnaires de parcelles importantes (ACCA) ou mettre en œuvre des programmes de gestion auprès de ses adhérents privés. Une sollicitation auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne a été formulée et pourrait aboutir au cours de l'année 2017.